



Communiqué

Dévoilement de la plateforme électorale du Parti libéral : Réaction aux promesses concernant le tabagisme et le vapotage

Montréal, le 1^{er} septembre 2021 — La publication de la [plateforme du Parti libéral](#) promet que si réélu, le **gouvernement Trudeau** compte « *aller de l'avant avec une taxe nationale sur les produits de vapotage et obliger les fabricants de tabac à payer pour le coût des investissements fédéraux dans la santé publique reliés au contrôle du tabagisme* », qui s'élève à 66 millions de dollars annuellement.

Lutte contre le tabagisme

Selon **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « *Le gouvernement Trudeau s'était déjà engagé plus tôt cette année à aller de l'avant avec une taxe sur les produits de vapotage dès 2022, ce qui est une très bonne chose. Malheureusement, les défis actuels de la lutte contre le tabagisme nécessitent non seulement des investissements monétaires, mais surtout des mesures concrètes, cohérentes et efficaces. Or il n'y a aucune mesure de réduction du tabagisme, la première cause de décès évitables, même en plein pandémie.* »

Vapotage chez les jeunes

« *De plus, pour contrer le vapotage chez les jeunes, nombreux groupes de santé réclament la fin des e-liquides aromatisés (autre que l'arôme de tabac), alors que le projet de règlement publié en juin par Santé Canada prévoit exempter les saveurs de menthe et de menthol, soit la catégorie de saveur occupant le [deuxième rang en termes de popularité chez les jeunes](#), ex-aequo avec la mangue. La plateforme du Parti Libéral comme celles du Parti Conservateur et du Bloc sont restées muettes sur l'enjeu névralgique qu'est l'aromatisation, qui contribue manifestement à rendre ses produits plus attrayants et faciles d'usage pour les jeunes* ».

Frais de recouvrement pour l'industrie du tabac

« *Les frais de recouvrement des fabricants de tabac annoncent la fin d'une iniquité importante par rapport à d'autres industries, où les cigarettiers avaient des permis de fabrication gratuits alors que ceux des fabricants de produits de [cannabis](#) et de plusieurs [aliments](#) et [médicaments](#) sont tarifés, notamment pour couvrir les coûts d'inspection et de surveillance. De tels frais dégagent également d'importantes sommes pour investir dans d'autres programmes et services gouvernementaux, ce qui est évidemment dans l'intérêt public. En revanche, ces frais ne constituent pas une mesure de réduction du tabagisme en soi,* » explique **madame Doucas**.

La **Coalition** a envoyé un [questionnaire électoral](#) à chacune des grandes formations politiques le 24 août dernier et attend des réponses. En plus d'invoquer l'enjeu du vapotage chez les jeunes, la **Coalition** demande aux partis de s'engager à s'attarder aux pratiques de prix discriminatoires qui, depuis 2009, permettent aux cigarettiers de manipuler les prix de vente entre autres pour minimiser l'impact des hausses des taxes-tabac. La **Coalition** demande aussi aux partis quelles sont leurs intentions en lien avec les litiges historiques (mais peu connus) qui font présentement l'objet de négociations secrètes avec les créanciers de l'industrie du tabac qui s'est placée sous la protection de la **Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LACC)** de manière à éviter de payer 13 milliards de dollars en dommages et intérêts aux victimes québécoises des cigarettiers en vertu de [l'arrêt unanime de la Cour d'appel du Québec](#).